



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 39151

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur la decision inique prise a l'encontre d'un maitre auxiliaire d'arts plastiques stagiaire adjoint d'enseignement d'art plastique en 1985 sur une zone de remplacement et en education manuelle et technique. Il lui expose la situation de cet enseignant dont la titularisation est refusee apres avis defavorable du chef d'établissement et qui, a l'issue de sa deuxieme annee de stagiarisation est inspecte alors qu'il effectue un remplacement. Bien que l'inspection debouche sur un avis defavorable a une titularisation immediate et conclut sur la demande d'une deuxieme annee de stagiarisation, le ministere refuse de suivre les conclusions du rectorat et licencie cet enseignant par avis ministeriel en date du 12 decembre 1987. Mis au chomage, il aura fait dix-huit etablissements scolaires de 1981 a 1987, aura enseigne presque tout et presque pas sa specialite. Devant la gravite de cette atteinte a la dignite de personnels enseignants trop souvent mis devant des situations impossibles, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour reemployer M Mercier et lui accorder la troisieme annee de stagiarisation proposee a l'issue de son inspection.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39151

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale,de la recherche et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1609